

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1^{er} projet de règlement de concordance no 483-20-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme no 482-U

Avis public est par la présente, donné par la greffière :

1. Le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'[arrêté ministériel 2020-049](#).
2. Le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté, l'[arrêté ministériel 2020-074](#) réitérant que le Conseil peut décider de remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public.
3. Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 octobre 2021, le conseil municipal de Carignan a adopté le 1^{er} projet de règlement de concordance faisant l'objet de la présente consultation écrite, soit :
 - 1^{er} projet de règlement de concordance no 483-20-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme no 482-U
4. Les questions et commentaires concernant ce 1^{er} projet de règlement de concordance doivent être reçus par écrit dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 27 octobre 2021, à l'adresse courriel suivante : info@villedecarignan.org, ou par la poste, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, Carignan (Québec) J3L 4N4, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :
 - Nom et prénom;
 - Adresse résidentielle;
 - Numéro de téléphone.
5. Une présentation écrite de ce 1^{er} projet de règlement de concordance est disponible au public afin d'en apprendre davantage sur ces modifications réglementaires sur le site Internet de la Ville : www.villedecarignan.org
6. Ce 1^{er} projet de règlement de concordance peut être consulté sur le site Internet de la Ville, www.villedecarignan.org

Donné à Carignan, ce 12 octobre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 octobre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 octobre 2021.

Donné à Carignan, ce 12 octobre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière